

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2022

Concernant l'approbation du compte de gestion par Madame LECLERC, Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle observation ni réserve de sa part,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 21 AVR. 2022
Et de la publication, le... 21 AVR. 2022
Fait à Landivisiau, le... 21 AVR. 2022
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

Fait à Landivisiau, le 15 avril 2022
Le Maire,
Laurence CLAISSE.

